



Le parcours d'éducation artistique et culturelle

publié le 23/06/2016

Descriptif :

Le PEAC s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et contribue à sa validation au terme du cycle 4. Il est abordé au fil du cursus scolaire de l'élève de la primaire au secondaire.

L'**histoire des arts** contribue au **parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves**. Ce dernier concourt à la validation du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** à la fin du **cycle 4**.

Le guide ci-joint présente ses objectifs et finalités. Le PEAC s'articule en trois axes :

- des **rencontres** avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion ;
- des **pratiques** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances**, appropriation de repères ; d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre.

Les **Enseignements Pratiques Interdisciplinaire** constituent également un support incontournable propre au travail collectif et à l'appréhension de thèmes artistiques et culturels.

Document joint

 [Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (PDF de 2.1 Mo)

Le parcours d'éducation artistique et culturelle.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.